



Brétigny-sur-Orge (Essonne), le 12 juillet 2013. Un train réduit à un amas de tôles, vision atroce du drame qui a fait 7 morts, 32 blessés et des dizaines de victimes psychologiques. (Scds 91)

## « Ma vie vaut plus que 9 400 € »

Louis\*, victime de l'accident de Brétigny, vient de recevoir une proposition d'indemnisation pour le préjudice subi

**UN BRUIT EFFROYABLE** de tôles, un wagon qui glisse sur plusieurs mètres, de la poussière, des cris, des larmes, des corps et des valises qui voltigent, une femme au bras arraché, un homme en sang coincé sous une rame. C'était il y a presque un an, le 12 juillet 2013, et pourtant Louis\*, 27 ans, n'a pas oublié l'accident de Brétigny. « Je me vois encore tenir la main de cette sexagénaire ou pousser la ferraille pour dégager ce voyageur. De toute façon, mon corps est là pour me rappeler à vie l'accident. J'ai des séquelles au dos qui ne vont jamais disparaître, des migraines régulières et le traumatisme psychologique est réel. » Alors il y a quelques jours, lorsque le jeune homme reçoit une proposition d'indemnisation, par le cabinet d'assurances Diot, mandaté par la SNCF, il n'en croit pas ses yeux. « 9 400 €. Après tout ce que j'ai vécu et que je vis encore, c'est la somme qui correspond à mon préjudice. C'est honteux. Ma vie vaut plus que 9 400 €. Pas question que j'accepte cette transaction. »

Selon nos informations, au moins une trentaine des 170 victimes identifiées (physiques et psychologiques) auraient reçu une proposition d'indemnisation. Interrogée, la SNCF n'a pas souhaité répondre à nos questions, renvoyant à Philippe Cebe, coordonnateur national du dispositif

Monsieur,

Conformément aux engagements pris par SNCF à votre égard, et à l'issue de l'examen médical pratiqué par notre médecin expert [redacted] nous sommes désormais en mesure de vous présenter une proposition d'indemnisation en réparation de vos préjudices personnels.

Préjudices temporaires :		
• Gêne fonctionnelle temporaire partielle Classe 2	du 12/07/2013 au 28/7/2013	17 jours à 6.25€ = 106.25€
• Gêne fonctionnelle temporaire partielle classe 1	Du 29/7/2013 au 31/10/2013	95 jours à 2.50€ = 237.50€
• Souffrances endurées	2.5/7	4 000€
Préjudice permanent exceptionnel		5 000 €

Soit un montant total de 9 343.75€ arrondi à 9 400€.

La SNCF propose à Louis\* une indemnisation de 9 400 € pour les « préjudices personnels » subis lors de l'accident ferroviaire.

d'aide aux victimes de l'accident de Brétigny nommé par les pouvoirs publics. « A ma connaissance, personne n'a encore accepté, indique Stéphane Gicquel, le secrétaire général de la Fenvac, la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents col-

lectifs. Mais ça évolue très vite. C'est un processus douloureux et qui n'est pas parfait. » Et pourtant, en septembre 2013, quelques semaines après le drame, une convention d'indemnisation, avec un cadre très particulier, avait été signée entre les différents ac-

teurs. Elle reconnaît le caractère exceptionnel de l'accident de Brétigny, elle assure aux victimes une expertise médicale indépendante ainsi qu'une indemnisation de 80 % au moins de la somme proposée même si la victime refuse l'accord. Enfin, elle garantit

### « Un an après, on se sent abandonnés »

Jean, une autre victime

que, quelle que soit la décision d'accepter ou pas la transaction financière, les victimes pourront participer au procès pénal. « C'est un bon cadre, dommage que la SNCF ne soit pas allée jusqu'au bout de la transparence, regrette Stéphane Gicquel. Nous avons demandé qu'un tableau anonyme avec le préjudice subi et la somme allouée soit communiqué afin que personne n'ait le sentiment de se faire flouer. On nous l'a refusé. »

Plus regrettable, plusieurs victimes se sont plaintes de la manière dont sont conduites les expertises. « On leur a posé des questions qui n'avaient aucun lien avec l'accident, comme leur enfance ou leurs rapports avec leurs parents, assure un acteur du dossier. Certains ont vécu ça comme une autre épreuve. » Aujourd'hui, une nouvelle réunion doit se tenir à La Défense (Hauts-de-Seine). « Je n'ai pas de nouvelles de la SNCF depuis décembre, regrette Jean, une autre victime. Je me déplace toujours avec des béquilles et je suis incapable de prendre un train ou même un autre transport en commun. Un an après, on se sent abandonnés. » **V.V.**  
\* Le prénom a été changé.

## « Cette catastrophe était annoncée »

Jean-Robert Barroux, passager du Paris-Limoges qui a déraillé

**IL N'A PLUS REMIS** les pieds dans un train depuis la catastrophe. Le 12 juillet 2013, Jean-Robert Barroux se trouve dans la voiture de queue lors de l'accident. Il s'en sort avec des douleurs cervicales, mais ses séquelles sont d'un autre ordre. « J'ai été l'un des premiers à sortir du train, raconte ce commerçant parisien de 67 ans. Sur le quai, j'ai vu deux personnes mortes, les yeux encore ouverts. Le choc psychologique a été terrible. » Si aujourd'hui les cauchemars

se font plus rares, la simple vue d'une gare entraîne un violent malaise. « Impossible pour moi de reprendre un train. J'ai pu emprunter le métro deux ou trois fois en un an, mais cela reste difficile. La SNCF nous a accompagnés en mettant en place des suivis psychologiques. Nous étions également tenus au courant des avancées de l'enquête », témoigne encore Jean-Robert Barroux, qui garde en lui une énorme colère. « Le rapport d'expertise confirme que nous avons été victimes par

négligences, peste-t-il. Les anomalies remontent à 2008. En clair, si cela n'avait pas touché notre train, ça aurait été le suivant. Cette catastrophe était annoncée. »  
Partie civile dans la procédure instruite à Evry, Jean-Robert Barroux a été indemnisé par la SNCF avec laquelle il a signé une clause de confidentialité sur le sujet. Il a enfin décliné l'invitation aux cérémonies commémoratives organisées samedi à Brétigny, un an après le drame. « Je n'ai pas envie de replonger là-dedans », souffle-t-il.

LAURENT DEGRADI



Paris, septembre 2013. Pour Jean-Robert Barroux, 67 ans, qui se trouvait dans la voiture de queue lors de l'accident, « le choc psychologique a été terrible. »